

Comité de Moselle échecs
échiquier Tressangeois Pays-Haut
Collège Lionel Terray 57710 Aumetz

Championnats de France académiques écoles et Collèges 2024/2025:
phase départementale Individuelle 57 Moselle, catégorie collèges.

- date: mercredi 22 janvier 2025

- Lieu : **Collège Lionel Terray, rue d'Ottange 57710 AUMETZ.**

- 5 rondes de 2X15' (12'+3"), **ronde 1 à 14H00**, pointage de 13H15 à 13H45.

- à l'issue du tournoi lors de la remise des Prix seront décernés les titres de Champions et Vice-Champions de Moselle 2024/2025 collèges, catégories Pupilles Benjamins, Minimes et cadets.

Joindre à l'inscription votre :

Nom : _____, Prénom : _____, Date Naissance : __/__/20__,

N° licence FFE : _____, Collège : _____.

- Concerne tous les collégiennes et collégiens inscrits dans un établissement de Moselle, **inscriptions individuelles pour le mardi 21/01 au plus tard chez Mr Leclerc Bernard, bernardjean.leclerc@gmail.com ou bernard.leclerc@etph57.net Port/sms : 06 76 00 67 02**

- Pointage à partir de 13H30 salle Permanence du Collège, sonner au portail pour accès.

- Inscription gratuite – Licence FFE obligatoire - Goûter offert au participants et accompagnateurs.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉCOLES ET COLLÈGES

1.7. Règles du jeu

Quelle que soit la phase, les règles de la Fédération Internationale Des Echecs et de la Fédération Française des Echecs en vigueur à la date des matchs sont applicables à toutes les parties. Les parties effectivement jouées, même si un forfait administratif est prononcé ultérieurement, sont comptabilisées pour le classement Elo rapide.

2. Phase départementale

2.1. Organisation

2.1.1. Une compétition est organisée pour les collèges et une autre pour les écoles primaires et maternelles.

... 2.1.3. Tous les élèves d'un même établissement doivent jouer le même tournoi ; les tournois par classes ou par catégories d'âges sont proscrits. Le non-respect de cet article entraîne automatiquement la non prise en compte du tournoi pour la phase académique

...2.1.5. Chaque joueur représente son établissement. Dans le logiciel PAPI, le nom du club de chaque joueur ou joueuse sera remplacé par le nom de son établissement scolaire.

2.2. Cadence et arbitrage

2.2.1. La cadence de jeu est de 15 min. KO ou 12 min + 3 s par coup.

Les appariements sont faits au système Suisse en 5 rondes minimum, par un Arbitre Fédéral (AFO1 au moins).

2.2.2. L'application de l'article 2.2.2 des compétition homologuées (R03) concernant le nombre de coups illégaux à appliquer pour la perte d'une partie doit être précisée dans le règlement intérieur du tournoi.

Le nombre de coups illégaux autorisés ne peut être supérieur à 2.

2.3. Classements

2.3.1. Le classement est individuel, le départage est fait :• a) au buchholz tronqué• b) au buchholz• c) au cumulatif

2.3.2. Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

a) Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2

filles. b) Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.

c) En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).

d) En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.

e) Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

2.3.3. À l'issue des phases départementales, l'arbitre devra envoyer immédiatement le fichier papi au DCS et le publier sur le site fédéral.

2.3.4. La phase départementale doit être terminée au moins 1 mois avant la phase académique.

!!! Bonne année 2025 !!! On compte sur vous, les échecs + qu'1 jeu 1 sport, !!!

Bienvenue au collège Lionel Terray 57710 Aumetz bleclerc